

Décharge 2011: 8e, 9e et 10e Fonds européens de développement (FED)

2012/2166(DEC) - 06/09/2012 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport 2011 de la Cour des comptes de l'Union européenne sur les activités relevant des 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} Fonds européens de développement (FED).

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur l'exécution financière des FED. Pour rappel, les FED fournissent l'aide de l'Union européenne en matière de coopération au développement aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM), sur la base de l'accord de Cotonou de 2000. L'objectif premier des dépenses est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs de développement durable et d'intégration progressive des pays ACP et des PTOM dans l'économie mondiale.

Il repose sur trois piliers complémentaires:

- la coopération au développement,
- la coopération économique et commerciale,
- la dimension politique.

Les FED sont financés par les États membres et sont régis par leurs propres règlements financiers et gérés en dehors du cadre du budget de l'UE. La Commission européenne assure l'exécution financière des opérations imputées aux ressources des FED.

Les principales conclusions de la Cour sont reprises dans une «déclaration d'assurance» dont les éléments principaux peuvent se résumer comme suit :

Déclaration d'assurance :

- **Fiabilité des comptes :** la Cour estime que les comptes annuels des 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} FED présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière des FED au 31 décembre 2011, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier ainsi qu'aux règles comptables adoptées par le comptable.
- **Légalité et régularité des opérations sous-jacentes :** sur la base de ses travaux d'audit, la Cour estime que les opérations sous-jacentes aux FED pour l'exercice 2011 sont légales et régulières. Cependant, la Cour constate que l'aide extérieure financée par les FED est mise en œuvre dans un environnement présentant un risque élevé, qui s'explique notamment par la **dispersion géographique des activités** ainsi que par la faiblesse des capacités institutionnelles et administratives des pays partenaires. Les erreurs types affectant les FED concernaient **l'éligibilité**

(par exemple: dépenses encourues en dehors de la période visée ou relatives à des activités ou des services non inclus dans la convention; non-respect des règles d'origine ou de nationalité, ou non-respect, par le bénéficiaire, des procédures de passation de marchés).

- **La question des paiements** : le rapport de la Cour des comptes indique que les paiements étaient affectés par un niveau significatif d'erreur. Le taux d'erreur le plus probable estimé par la Cour s'élève à 5,1%. S'agissant des opérations liées à des projets, la plupart des erreurs ont été relevées dans les **conventions de subvention** et dans les accords de contribution conclus avec des organisations internationales.
- **Systèmes de contrôle** : la Cour a constaté des insuffisances dans les vérifications *ex ante*, ainsi que dans le suivi et les fonctions d'audit externe au niveau des délégations. Elle relève également que la qualité des données du système commun d'information RELEX (CRIS) demeure une source de préoccupation et que la structure d'audit interne d'EuropeAid n'a pu mettre en œuvre que la moitié environ du programme de travail annuel établi au départ.

Recommandation de la Cour : la Cour a évalué les suites données à ses recommandations antérieures. La Commission a ainsi accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de nombre d'entre elles. C'est notamment le cas en ce qui concerne la **diffusion de la série d'outils de gestion financière** afin de renforcer la connaissance que les bénéficiaires ont des règles en matière d'éligibilité, la planification et le suivi des audits, ainsi que l'évaluation de l'éligibilité à l'appui budgétaire.

Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les recommandations de la Cour concernant la qualité des données du système commun d'information RELEX, le suivi des constatations et des recommandations d'audit ainsi que l'appréciation du rapport coût-efficacité du système de contrôle *ex post* transactionnel.

Sur la base de cet examen, ainsi que des constatations et des conclusions figurant dans son rapport annuel relatif à 2011, **la Cour recommande à EuropeAid**:

- d'améliorer la gestion des procédures de passation des marchés, en définissant des critères de sélection précis et en documentant mieux le processus d'évaluation;
- de mettre en place une planification fondée sur une analyse des risques documentée, ainsi qu'un suivi systématique des missions de vérification et des missions de suivi sur place;
- de rendre obligatoires les lignes directrices sur l'analyse des risques pour l'élaboration des plans d'audit annuels par les délégations et par ses services centraux;
- de réexaminer la manière dont les IPC (indicateurs de performance clés) sont conçus afin de garantir qu'ils sont sans ambiguïté et faciles à interpréter;
- d'évaluer la capacité de la structure d'audit interne à s'acquitter de sa tâche de manière efficace.

Le rapport comporte par ailleurs une partie chiffrée qui établit les montants de l'**exécution financière** des FED pour 2011.

Le rapport confirme en particulier les montants suivants :

- ressources FED cumulées : 48,854 milliards EUR,
- engagements globaux : 40,827 milliards EUR, taux d'exécution 83,6%,
- engagements individuels : 34,833 milliards EUR, taux d'exécution 71,3 %,
- paiements nets : 29,208 milliards EUR, taux d'exécution 59,8%,
- paiements restant à liquider : 11,619 milliards EUR,
- solde disponible : 8,027 milliards EUR.